



DEMANDE D'ATTESTATION DE QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Dif / Cfe – 01.03.2017

La loi 96-603 du 5 juillet 1996 et le décret 98-46 du 2 avril 1998 ont prévu que certaines activités ne peuvent être exercées que par une personne qualifiée professionnellement, ou placées sous le contrôle effectif et permanent de celle-ci.

Afin de formuler votre demande d'Attestation de qualification professionnelle :

1. Vous devez compléter le présent document

NOM Prénom :

Date de naissance : / / 19..... Nationalité :

Adresse :

.....

Tel : / Mèl :

Activité :

2. Vous devez joindre les documents suivants

- Justificatif de votre nationalité,
- Justificatif de résidence sur le territoire français (quittance EDF, téléphone ...)
- Preuves de votre qualification professionnelle
 - Titre de formation dans l'activité
 - ou - Attestation de compétences
 - ou - Tout autre document attestant d'une expérience professionnelle supérieure à trois années, indiquant la nature et la durée de l'activité

Important : l'ensemble des documents étrangers doivent être accompagnés d'une traduction française certifiée conforme à l'original par un traducteur assermenté ou habilité à intervenir auprès des autorités judiciaires ou administratives.

Cette demande et les justificatifs sont à retourner à :

Chambre de métiers et de l'artisanat des BDR
Service Gestion du Répertoire des Métiers
117 avenue du Prado – 13008 Marseille

Pour plus d'informations :

Madame Christine Berlioz - 04.91.32.24.52 (de 9h00 à 12h30) / c.berlioz@cmar-paca.fr

Agence de Marseille
117, av du Prado
13008 Marseille
Tél : 04 91 32 24 24
Fax : 04 91 23 34 44

Agence d'Arles
Les Bureaux de Fourchon
1 bis av Charlie Chaplin
13200 Arles
Tél : 04 90 96 16 83
Fax : 04 90 96 80 03

Agence de Venelles
1 impasse du Plateau de la Gare
13770 Venelles
Tél : 04 42 54 11 96
Fax : 04 42 54 21 97

Agence de Salon de Provence
140, avenue du 22 août 1944
13300 Salon de Provence
Tél : 04 90 56 37 60
Fax : 04 90 55 10 08